



UNSA-Infos - Numéro 422 - 1^{er} avril 2008

<http://www.unsa.org/>

Réforme des retraites : l'emploi des seniors doit anticiper toute remise en cause de la durée de cotisation

Le gouvernement a commencé à consulter les partenaires sociaux en vue d'examiner les suites de la réforme des retraites de 2003.

Cette réforme portait, en 2012, à 41 le nombre d'annuités nécessaire pour la liquidation complète de sa retraite.

Dans cet esprit, le gouvernement entend programmer une montée en charge progressive de 2009 à 2012 à raison d'un trimestre par an.

Alors que le taux d'emploi des seniors est toujours aussi bas, sans amélioration depuis 2003, le passage à 41 ans de cotisation revient, en fait, à diminuer sensiblement le taux de remplacement des retraites et conduit à la paupérisation d'un nombre croissant de retraités.

Dans ces conditions, l'UNSA ne peut accepter cette mesure et demande que la priorité soit portée sur l'emploi des seniors.

Par ailleurs, l'UNSA demande que les bases financières de l'assiette des cotisations retraites soient étendues à tous les revenus du travail (intéressement et participation, par exemple).

Les discussions en cours devront également traiter des problèmes des règles de décotes et surcotes pour y introduire plus de justice, notamment pour tous ceux, et particulièrement les femmes, qui ont des carrières entrecoupées.

L'UNSA rappelle enfin, la nécessité de la sécurisation des recettes du fonds de réserve des retraites (FRR).

Patrick Gonthier réélu secrétaire général de l'UNSA Éducation

Le Congrès de l'UNSA Éducation, qui s'est tenu à Bordeaux du 26 au 28 mars, a réélu Patrick Gonthier comme secrétaire général.

Autour du thème « Éducation et Territoire », l'UNSA Éducation plaide pour une « régulation » de la décentralisation avec la mise en place d'une organisation tripartite : collectivités, État, syndicats.

Mais c'est l'actualité, avec des questions de la laïcité et de l'emploi public, qui a été au centre des débats des 600 militantes et militants présents.

Durant ce congrès, l'UNSA Éducation, qui affiche d'excellents résultats aux élections professionnelles, a décidé de se lancer avec toutes les autres fédérations de l'UNSA dans la bataille du 3 décembre 2008 des élections prud'homales.

S'abonner gratuitement aux publications électroniques de l'UNSA

UNSA-Infos - Bulletin Form Prof
Bulletin UNSA Retraités - Infosite

<http://www.unsa.org/?page=inscription>

21 mars 2008 : journée internationale contre le racisme

Ensemble pour l'égalité, contre le racisme et les discriminations

À l'occasion de la journée internationale contre le racisme, le 21 mars 2008, nos organisations réaffirment leur engagement à combattre le racisme, l'antisémitisme et toutes les discriminations.

Attachées à l'égalité de traitement et à la solidarité, elles réaffirment également leur engagement à défendre l'égalité des droits de travail pour tous les salariés, quelles que soient leurs situations.

Le travail occupe une place centrale dans les processus d'émancipation et de reconnaissance des individus. Les partenaires sociaux ont donc une responsabilité déterminante face aux discriminations.

C'est dans cet état d'esprit que nos organisations se sont mobilisées dans la mise en œuvre de l'accord national interprofessionnel relatif à la diversité dans l'entreprise. Cet accord étendu depuis le 22 février 2008 constitue une véritable base pour amplifier l'action et la mobilisation sur ces thèmes.

Aujourd'hui, nos organisations s'engagent pour concrétiser cette avancée dans les faits :

- pour que les instances représentatives du personnel s'emparent de ces nouveaux outils et les enrichissent
- pour initier et développer le dialogue social dans les territoires et dans le secteur public sur ces questions.

Pour nos organisations cet accord doit permettre l'amplification de l'ouverture des négociations dans les entreprises, les groupes et les branches.

Forte mobilisation du collectif « ni pauvre, ni soumis »

Une délégation de l'UNSA était présente samedi 29 mars pour soutenir la « Marche sur l'Élysée » organisée par une centaine d'associations réunies dans le collectif « Ni pauvre, ni soumis ». Plus de 30 000 personnes handicapées sont venues dénoncer les conditions de vie indignes dans lesquelles elles vivent (628 euros par mois) et revendiquer un revenu d'existence décent.

La loi du 11 février 2005 ne prend pas suffisamment en compte la question des ressources (allocations aux adultes handicapés, pension d'invalidité) d'autant plus que l'accès à l'emploi est très difficile. Le taux de chômage (19%) est le double de la moyenne nationale et la durée de chômage est quatre fois plus longue.

L'UNSA estime que les personnes en situation de handicap sont des citoyens à part entière disposant donc des droits communs. Aussi quelque soit la nature de l'handicap, ils doivent pouvoir disposer de l'autonomie financière nécessaire pour vivre dignement.

L'UNSA milite pour un revenu d'existence traité indépendamment des mesures de compensation et qu'il doit constituer un revenu personnel et non lié à la situation familiale ou patrimoniale.

L'UNSA entend poursuivre son soutien en participant activement aux travaux préparatoires à la Conférence Nationale du Handicap qui se tiendra à Paris le 10 juin en présence du Chef de l'État.

Campagne de notoriété UNSA

Tous sur le pont

L'union de l'Eure et Loir a diffusé dans le département et devant les entreprises.

L'UNSA Télécom a diffusé auprès de ses syndicats.

L'union régionale PACA a distribué au salon des CE de Marseille.

L'union départementale 69 a diffusé aux stations de tramway.

L'union régionale Île-de-France a diffusé le 27 mars dans toute la région.

L'union départementale 49 a diffusé dans le département.

L'union départementale de la Drôme a organisé une réunion de travail avec mise en place d'une commission prud'homme.

Les militants du syndicat UNSA des transports en commun de Lyon ont distribué, le 20, 6.000 tracts sur cinq lieux importants de passage des trams, bus et métro.

Nouvelles informations la semaine prochaine.

Ces diffusions de notoriété sont indispensables pour gagner les élections prud'homales.

Rappel, un colloque de l'UNSA

Les violences faites aux femmes sur le lieu de travail, le 10 avril à 9h, Conseil régional d'Île de France

Inscriptions obligatoires

- en retournant le bulletin à télécharger, <http://www.unsa.org/?Colloque-UNSA-le-10-avril-2008.html>

- ou par courriel à : christine.dupuis@unsa.org